

## **SEANCE DU 20 JUIN 2019**

Aujourd'hui, douze juin deux mil dix-neuf, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par pli postal qu'une séance ordinaire du conseil aura lieu à la Mairie, le jeudi vingt juin deux mil dix-neuf à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

### **Ordre du jour du Conseil Municipal**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2019 –
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance –
- 3) Communications du Maire –
- 4) Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –
- 5) Recomposition du Conseil de Communauté à l'occasion du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux : Proposition d'accord local –
- 6) Attribution d'une subvention à l'association Weyersheim Basket Ball –
- 7) Attribution d'une subvention au Collège de Hoerdts dans le cadre des déplacements UNSS –
- 8) Recours au contrat d'apprentissage –
- 9) Acquisition de parcelles –
- 10) Porter à connaissance - Arrêté préfectoral du 2 mai 2019 portant autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière par la société Gravières d'Alsace Lorraine à Hoerdts –
- 11) Information sur les D.I.A. signées –
- 12) Divers –

Conformément à l'article L.121.10 du code des communes, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

Le Maire  
Etienne ROECKEL

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROECKEL Etienne
<u>Adjoints</u>	ROEHLLY Sylvie GROSS Francis MUTHS Richard WERNERT Annie
<u>Conseillers</u>	KLEINMANN Jean-Jacques – REGNIER Clarisse – ALBECKER Bernard – BLANCK Denis – DIEBOLD Marie-Josée – FORR Nadine – MALOT Gaël – MEYER Nathalie – MUGLER Christelle – MUTHS Christine – PENDL Raymonde – WINTER-KNECHT Didier – ZILLIOX Angèle.
<u>Excusés</u>	OHL André a donné procuration de vote à WINTER-KNECHT Didier – HUSS Frédéric a donné procuration de vote à MUGLER Christelle – MOURER Nathalie a donné procuration de vote à WERNERT Annie – SPRAUER Alain a donné procuration de vote à MALOT Gaël.

## Commune

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Il ouvre la séance à 20h05.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mai 2019 -**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. Désignation d'un secrétaire de séance –**

Monsieur Francis GROSS est désigné secrétaire de séance.

### **3. Communications du Maire –**

#### **10 mai**

- Rendez-vous avec l'Adjoint au Maire Richard MUTHS et l'entreprise Ried Etanche à l'Espace W.
- Réunion de bilan avec l'ALEF et la CAF et Commission d'attribution des places au périscolaire.
- Réunion de la Commission Communication.

#### **13 mai**

- Réunion du COPIL au sujet de la mutualisation à la C.C.B.Z.
- Réunion du Bureau à la CCBZ.
- Vernissage de l'exposition « Contraste » de Martine JACOBS à la C.C.B.Z.

#### **14 mai**

- Réunion de la Commission d'Appel d'Offres à la C.C.B.Z.
- Réunion concernant le PAPI d'intention du bassin de la Moder à la Mairie de DRUSENHEIM.
- Réunion de classement concernant l'Aménagement Foncier des Communes de HOERDT, VENDENHEIM et WEYERSHEIM à la Mairie de GEUDERTHEIM.

**15 mai**

- Rendez-vous avec le Conseil Départemental et la C.C.B.Z pour l'entretien des ponts.
- Réunion Grand Cycle de l'eau avec le SDEA à la C.C.B.Z.
- Réunion de chantier avant le démarrage des travaux de la piste cyclable GEUDERTHEIM/HOERDT.
- Réunion de phasage pour le programme de voirie 2019 à la C.C.B.Z.
- Réunion de la Commission de Travaux à la C.C.B.Z.

**16 mai**

- Réunion de chantier réseau d'eau, rue Baldung-Grien à WEYERSHEIM.

**17 mai**

- Réunion de la Commission DETR à la Préfecture

**19 mai**

- Manifestation Basse-Zorn à l'An Vert.

**20 mai**

- Rendez-vous avec les services techniques de la SNCF.
- Réunion du Conseil Communautaire à la C.C.B.Z.

**21 mai**

- Réunion de chantier concernant la piste cyclable GEUDERTHEIM / HOERDT.

**22 mai**

- Réunion de la Commission d'Appel d'Offres Ad Hoc « Grand Cycle de l'Eau » au SDEA à SCHILTIGHEIM.
- Réunion de chantier réseau d'eau, rue Baldung-Grien à WEYERSHEIM.
- Réunion Publique PLU.

**23 mai**

- Sortie de printemps des Séniors.
- Réunion Publique travaux de voirie place de la Mairie au Trait d'Union.

**24 mai**

- Réception des travaux à GEUDERTHEIM.
- Réunion du Comité Directeur au SMITOM.
- Atelier du PETR sur la révision du SCoT et de l'élaboration du PCAET au Caire à HAGUENAU.

**25 mai**

- Spectacle de la Chorale des Jeunes.

**26 mai**

- Elections Européennes.

**27 mai**

- Réunion petite enfance avec l'ALEF en Mairie.
- Visite du Trait d'Union avec l'association interprofessionnelle FIBOIS et des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg et de l'IUT Robert Schumann.
- Réunion du Bureau à la CCBZ.
- Réunion de la Commission Communication.

**28 mai**

- Réunion à la DDT.
- Réunion de chantier réseau d'eau potable à HOERDT.
- Préparation d'une conférence de présentation de la résidence séniors pour l'AG d'Habitat de l'Ill.
- Réunion de la Commission Bibliothèque.

## **29 mai**

- Rendez-vous en Mairie avec Monsieur ROLLET de l'entreprise Jean Lefebvre pour la réfection des chemins ruraux.
- Réunion du Comité Syndical PETR au Caire à HAGUENAU.

## **11 juin**

- Rendez-vous avec le géomètre chez Madame HERBERT rue de la Chapelle.
- Réunion de la Commission Travaux à la C.C.B.Z.

## **12 juin**

- Rendez-vous avec Madame ROHMER d'Habitat de l'Ill en Mairie.

## **14 juin**

- Rendez-vous avec Monsieur HAUSSER de l'entreprise HALDEX en Mairie.
- Rendez-vous avec Dominique BLANCK en Mairie.
- Réunion du Comité Directeur du SMITOM.

## **15 juin**

- Séance Plénière du CME.
- Feu de la Saint Jean.

## **17 juin**

- Repérage des zones à désherber le 22 juin.
- Réunion en Mairie avec Monsieur HAIBACH, architecte, et la paroisse pour l'ouverture des plis concernant le projet de rénovation intérieure de l'Eglise.
- Réunion de la Commission d'Appel d'Offres à la C.C.B.Z.
- Réunion de la Commission Développement Economique à la C.C.B.Z.
- Réunion du Conseil Communautaire à la C.C.B.Z.

## **18 juin**

- Spectacle du collège de HOERDT pour les élèves des écoles de WEYERSHEIM au Trait d'Union.
- Réunion de chantier résidence séniors.
- Réunion de chantier au lotissement « les Hauts de la Zorn » avec Berest.
- Rendez-vous avec l'entreprise WOLFF en Mairie pour le nouveau cimetière.
- Rendez-vous avec l'équipe d'animation des P'tits Loups en Mairie.
- Conseil d'école élémentaire.

## **19 juin**

- Réception des travaux de voirie à GRIES.
- Réunion PLU - Personnes Publiques Associées n°3 en Mairie.
- Fête de la Musique au Trait d'Union.
- Réunion de la Commission Développement Economique à la C.C.B.Z.

## **20 juin**

- Rendez-vous avec la DDT au sujet de la micro zone d'activités à WEYERSHEIM.
- Rendez-vous avec l'Adjudant-chef GUTHUNGER en Mairie.
- Rendez-vous avec Madame LIEM de l'UTAMS en Mairie.

## **4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –**

**L'Adjointe Sylvie ROEHLLY** informe l'assemblée qu'elle a participé aux événements et réunions suivants : réunion de bilan pédagogique et financier avec l'ALEF et la CAF pour les P'tits Loups, Assemblée Générale de l'ALEF, Basse-Zorn à l'an vert, Conseils communautaires, réunions du Conseil Intercommunal des Jeunes et du Conseil Municipal des Enfants, réunion du PLU, sortie des aînés, réunion publique au sujet du réaménagement de la place de la mairie, commissions d'attribution des places au périscolaire avec l'ALEF, Conseil d'école élémentaire, commissions communication, bibliothèque et jeunesse. Mme Roehilly a également célébré deux mariages et a

accompagné Mme Wernert à un grand anniversaire. Elle a participé à la marche populaire organisée par le basket et à la fête de fin d'année des P'tits Loups.

**L'Adjoint Francis GROSS** informe les conseillers que le lien communal du mois de juin est paru, il remercie la commission communication pour son implication assidue. Il a participé à l'organisation du don du sang qui a permis de recueillir 70 dons (légère baisse qui s'observe également au niveau national). Il a participé à la manifestation Basse-Zorn à l'an vert, à la Chorale des Jeunes, à la finale de la coupe du Crédit Mutuel gagnée par l'équipe de la SSW contre Haguenau 2, à la marche apéritive du basket et au tournoi des jeunes au stade de football. La fête champêtre et le feu de la Saint Jean organisé par la Musique municipal a rencontré un beau succès. M. Gross a annoncé les manifestations à venir : 28/6 : kermesse des écoles élémentaires, 28/29 juin inter-sociétés de Tir et 14<sup>ème</sup> relais pour la vie à Bischwiller.

**L'Adjoint Richard MUTHS** a rencontré une société pour la pose d'un nouveau rideau de séparation dans la grande salle de l'Espace W, a fait procéder à la coupe d'un arbre au stand de tir, a participé à un Conseil Communautaire et à la Commission Environnement à la CCBZ. Il informe les conseillers que le rapport de gestion des déchets (qui leur sera transmis) indique que chaque habitant de la CCBZ a produit 593 kg de déchets, soit 1,62 kg de déchets par jour ! Les bio-déchets devront être valorisés à compter de 2024, le recours à une étude pour définir les pistes d'actions possibles a été validé par la CCBZ. S'agissant des travaux il a réglé un problème d'éclairage au niveau du terrain de foot, une inondation dans les toilettes de l'école élémentaire rue des fossés et a pris rendez-vous avec les directeurs des écoles pour planifier les travaux à réaliser pendant les congés scolaires.

**L'Adjointe Annie WERNERT** informe l'assemblée qu'elle a participé à la sortie des aînés en Forêt Noire qui a rassemblé 110 personnes et qui a recueilli un vif succès. Elle a assisté à diverses réunions dont la réunion du bureau à la Solidarité. Elle a participé à Basse Zorn à l'an vert et a visité des aînés à l'occasion de leurs anniversaires et noces d'or.

**5. Recomposition du Conseil de Communauté à l'occasion du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux : proposition d'accord local.**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil de la Communauté de communes de la Basse-Zorn a été recomposé suite aux élections municipales de 2014. Il se compose actuellement de 33 sièges, répartis comme suit.

**Configuration actuelle**

Communes	Nombre de sièges
Hoerd	8
Weyersheim	6
Weitbruch	5
Gries	5
Geudertheim	4
Kurtzenhouse	3
Bietlenheim	2
Total	33

Il expose ensuite les nouvelles règles applicables en termes de recombinaison de l'organe délibérant des EPCI l'année précédant le renouvellement général des conseils

municipaux, telles qu'elles ressortent de l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 28 février 2017.

La répartition entre communes se fait à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, aucune commune ne pouvant prétendre à plus de la moitié des sièges et chaque commune disposant au moins d'un siège, y compris si elle n'atteint pas le quotient électoral.

L'application des règles de droit commun aboutirait ainsi à un organe délibérant comportant au total 27 sièges répartis comme suit.

### Répartition de droit commun

Communes	Nombre de sièges
Hoerd	7
Weyersheim	5
Weitbruch	5
Gries	4
Geudertheim	4
Kurtzenhouse	1
Bietlenheim	1
Total	27

Force est de constater que cette composition s'écarte sensiblement du mode de représentation et de l'équilibre des sièges antérieurs.

Or, les dispositions nouvellement applicables permettent de déroger aux dispositions de droit commun, dans le cadre de ce que l'on appelle un « accord local », dans la limite d'un maximum de siège de 125 % de l'effectif de droit commun. Dans le cas de la Communauté de communes de la Basse-Zorn, cela permettrait un maximum de 33 sièges.

Pour mettre en œuvre un tel accord local, il appartient aux conseils municipaux de délibérer au plus tard le 31 août de l'année précédant le renouvellement, sur la base d'un scénario réglementaire (la part de sièges attribuée à chaque commune ne pouvant ainsi s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale, sauf deux exceptions bien précises).

Pour que l'accord soit agréé par le Préfet, il doit être adopté par les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population regroupée ou vice versa, cette majorité devant, qui plus est, comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes-membres : tel est le cas pour notre EPCI, la commune de Hoerd représentant 25,16 % de la population municipale regroupée.

Si l'accord local respecte les conditions réglementaires et, si les règles de majorité susvisées sont atteintes, le Préfet entérine l'accord d'ici le 31 octobre précédant l'année du renouvellement, soit dans notre cas de figure d'ici le 31 octobre 2019.

De multiples scénarii existent, mais aucun ne permettrait de recomposer le Conseil exactement comme actuellement. Ainsi la commune de Kurtzenhouse ne pourrait disposer que de deux sièges et la Commune de Bietlenheim d'un seul siège (siège de droit). A noter que l'article L 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans le cas d'une commune ne disposant que d'un siège, un siège de suppléant participant avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant, en cas d'absence du conseiller titulaire.

Afin de permettre la mise en œuvre un accord local sécurisé, le Conseil de Communauté s'est positionné à l'unanimité, lors de sa séance du 20 mai 2019, en faveur du scénario suivant, qui aboutirait à 31 sièges distribués et ressort comme le plus proche de la configuration actuelle (dans les limites des contraintes des nouvelles dispositions) et le mieux équilibré.

## Scénario d'accord local proposé

Communes	Nombre de sièges
Hoerd	8
Weyersheim	6
Weitbruch	5
Gries	5
Geudertheim	4
Kurtzenhouse	2
Bietlenheim	1
Total	31

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le scénario d'accord local ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches correspondantes.

### 6. Attribution d'une subvention au club de basket –

Conformément à la délibération du 6 juillet 2017 fixant les critères pour le versement de subventions pour le déplacement des membres des associations il est proposé de verser une subvention de 500 € à l'association de basket-ball pour ses déplacements, au titre de l'année 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 500€ à l'association de basket-ball pour ses déplacements, au titre de l'année 2018.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019 c/675

### 7. Attribution d'une subvention au Collège de Hoerd – UNSS

Le collège de Hoerd a sollicité la commune afin d'obtenir une participation pour le déplacement des équipes de gymnastique et de handball, à Besançon et Cesson Sévigné, suite à leurs qualifications pour les championnats de France.

En concertation avec les autres communes de la Communauté de Communes il a été décidé d'attribuer une subvention de 500€ répartie entre les communes au prorata de leurs populations respectives. Pour Weyersheim, il est proposé d'attribuer une somme de 160,15€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 160,15 € au Collège de Hoerdts pour le déplacement des équipes de gymnastique et handball à Besançon et Cesson Sévigné pour les championnats de France.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019 c/675

**8. Recours au contrat d'apprentissage**

A l'instar des années précédentes, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de recourir à un contrat d'apprentissage pour étoffer le personnel communal de l'école maternelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code du travail,  
VU la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,  
VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,  
VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,  
VU l'avis demandé au Comité Technique

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DECIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2019/2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Ecole Maternelle	1	CAP Petite Enfance	2 ans

DECIDE d'attribuer les titres restaurant à l'apprenti(e) recruté(e) à raison d'un ticket par jour de travail complet effectué dans les locaux communaux.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, article 6417.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.



## **9. Acquisition de parcelles -**

### **a. Rétrocession de terrain pour voirie – M. et Mme FISCHER**

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur FISCHER Michel et Madame MECKES Séverine épouse FISCHER sont disposés à céder à la commune un terrain situé section 14 parcelle n°0217/0017 d'une contenance 0,05 are.

Ce terrain rentrera dans l'emprise de la voirie rue des Veaux.

La rétrocession se fait à l'euro symbolique.

En contrepartie la commune cède aux époux FISCHER la parcelle cadastrée section 14 n° 0219/0134 d'une contenance de 0,01 are.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A C C E P T E la cession, à l'euro symbolique, du terrain de 0,05 ares, cadastré section 14 n°0217/0017 et cède en contrepartie à M et Mme FISCHER le terrain situé section 14 parcelle 0219/0134 d'une contenance de 0,01 are. L'ensemble des frais liés à la transaction seront à la charge de la commune.

A U T O R I S E le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette cession.

### **b. Rétrocession de terrain pour voirie – M. et Mme JUNG Denis**

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur JUNG Denis et Mme JUNG Michèle née ZILLIOX sont disposés à céder à la Commune des parcelles situées rue F.X. Mathias :

– Section 10 – Parcelles 226/122 d'une contenance de 0,12 ares.

– Section 10 – Parcelles 221/122 d'une contenance de 0,04 ares.

– Section 10 – Parcelles 223/123 d'une contenance de 0,03 ares.

Ces parcelles seront intégrées dans le domaine public de la voirie.

La vente se fera à l'euro symbolique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A U T O R I S E l'achat des parcelles ci-dessus à l'euro symbolique. Les frais liés à la transaction seront pris en charge par la Commune.

A U T O R I S E le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette cession.

**c. Vente de terrain à Mmes Annette et Christiane VOLTZ –**

Le Maire rappelle que par différentes délibérations, dont la première date de 2009, la Commune avait autorisée la vente du terrain suivant :

Section 15 – parcelle 240/78, d'une contenance de 0,08 ares, au profit de Madame Eugénie VOLTZ.

Mme Eugénie VOLTZ étant entre-temps décédée, la délibération doit être reprise au profit de ses héritières : Mme Annette VOLTZ épouse LAPP et Mme Christiane VOLTZ et son époux Daniel SCHEIBER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A U T O R I S E la vente de la parcelle cadastrée section 15 – parcelle 240/78 d'une contenance de 0,08 ares à Mme Annette VOLTZ épouse LAPP et Mme Christiane VOLTZ et son époux M. Daniel SCHEBER, à l'euro symbolique ;

R A P P E L L E que les frais liés à la transaction seront pris en charge par la Commune ;

A U T O R I S E le Maire ou un adjoint à signer l'acte.

La présente délibération annule et remplace les délibérations antérieures contraires.

**d. Acquisition d'une parcelle – Section 10 n° 60**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que par délibération du 14 juin 2018 le Conseil Municipal avait autorisé l'acquisition de la parcelle cadastrée section 10 n° 60, d'une contenance de 6,89 ares, sise au lieudit « *Bruchstuecke* », en bordure du lotissement Les Vergers.

Dans l'intervalle et avant la signature de l'acte Mme ROBERT Geneviève est décédée.

Par conséquent, les propriétaires à indiquer dans le futur acte sont :

- M. ZILLIOX Marcel
- M. et Mme ZINCK Joël
- M. ROBERT François
- M. ZILLIOX Lucien
- Mme ZILLIOX Rachel
- M. ZILLIOX Sébastien

Le prix de vente est fixé à 3.200,00 € l'are soit 22.048,00 €. A ce montant s'ajoutera une indemnité de 180€ pour les arbres fruitiers présents sur la parcelle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D E C I D E à d'acquérir la parcelle cadastrée section 10 n° 60, d'une superficie de 6,89 ares.

FIXE le prix de vente de l'are à 3.200 €.  
FIXE l'indemnité pour les arbres présents sur la parcelle à 180 €.  
FIXE corrélativement le prix de vente total du terrain à 22.228 €.  
PRECISE que l'ensemble des frais liés à la vente seront pris en charge par la commune.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tous les actes y relatifs.

**e. Rétrocession de terrain pour voirie – Hôpitaux Universitaires de Strasbourg**

Le Maire informe l'assemblée que les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg sont disposés à vendre à la commune une parcelle à détacher (environ 0,28 ares à définir selon arpentage) du terrain situé section 5 parcelle n° 119 « Bruchstueke » d'une contenance de 14,24 ares.

Le prix de cession est fixé à 150,00 € l'are (à titre indicatif 42,00 € pour 0,28 ares).

Ce terrain est destiné à être intégré à la voirie de la rue des vergers.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'acheter la parcelle concernée. L'ensemble des frais d'arpentage et d'acte seront à la charge de la commune.

AUTORISE M. le Maire ou un des adjoints à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

**10. Porter à connaissance – Arrêté préfectoral du 2 mai 2019 portant autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière par la société Gravières d'Alsace Lorraine à Hoerd.**

En vertu de l'article R.181-44 du Code de l'Environnement, l'arrêté préfectoral du 2 mai 2019 portant autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière par la société Gravières d'Alsace Lorraine à Hoerd est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

**11. Information sur les D.I.A. signées –**

Le Conseil Municipal prend connaissance des D.I.A. signées depuis la dernière séance :

- 53 rue de la Dîme – appartenant à Yolande GOERST
- 3 rue de Gamsheim – appartenant à Christophe KRAUTH, Bruno KRAUTH et Claudia MATHIAS
- 21 rue du Ried – appartenant à la Charcuterie Pierre SCHMITT.
- 2 rue des Roses – appartenant à Jacques HOLLAENDER, Roland MEYER et Virginia MEYER.

**12. Divers –**

Sous ce point, il a été question de diverses affaires

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 22h00.